

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 22 août 2022, à l'adoption des règlements suivants :

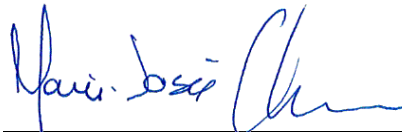
- Règlement n° 310-2022 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008.*
- Règlement n° RRU2-57-2022 intitulé : *Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 applicables à la zone R-189*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 8 septembre 2022, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 12 septembre 2022.



---

Marie-Josée Charron, greffière